

La France, gérontocratie en puissance

di Stéphane Lauer

Les candidats à l'élection présidentielle se bousculent à un an de l'échéance. On ne peut pas en dire autant des idées. Aussi, quand un débat de fond se présente, les partis politiques ne devraient pas hésiter à s'en saisir. Celui lancé par le gouverneur de la Banque de France sortant, François Villeroy de Galhau, dans son ultime lettre au président de la République, publiée le 4 mai, touche au cœur du pacte social français : l'orientation de la dépense publique et la façon dont une société prépare son avenir. « *Nos arbitrages collectifs ont été jusqu'à présent en faveur des seniors : dépenses de retraite et de santé, et financement par le déficit* », explique-t-il, en prévenant que, « *si notre pays poursuit de tels choix gérontocratiques, il ne pourra pas bien préparer l'avenir* ». La France, une gérontocratie ? Le propos est suffisamment direct pour susciter des réactions épidermiques, et assez ambigu pour risquer de nourrir une guerre des générations que personne n'a intérêt à mener. Pourtant, l'enjeu n'est pas là. Il ne s'agit ni de dresser les retraités contre les actifs, ni d'assigner des responsabilités morales aux uns ou aux autres, mais de regarder lucidement nos choix budgétaires et d'en tirer les conséquences.

Ce débat ne peut avoir lieu sans que quelques vérités soient énoncées. D'abord, le principe du système par répartition – les cotisations des actifs paient les pensions des retraités – est déjà largement détourné : environ un tiers des pensions est aujourd'hui financé par le contribuable et par la dette. Ensuite, le rendement implicite des cotisations versées s'effondre. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a calculé qu'il est passé de 2,5 % par an pour les générations nées en 1940 à 0,5 % pour celles nées à partir de 1990. Autrement dit, il est demandé aux actifs d'aujourd'hui de consacrer 28 % de leur salaire brut à une épargne forcée de très long terme, dont le retour sur investissement est incertain. Les jeunes générations cumulent ainsi des

« droits » de plus en plus réduits par rapport à leurs aînés, alors même que ces derniers ont globalement cotisé moins.

Conséquence : plus de la moitié des 25-34 ans s'attendent à ne percevoir aucune pension lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite, selon une étude de 2021 de la Caisse des dépôts. Pourtant, ce pessimisme de la jeunesse ne semble pas provoquer beaucoup d'émoi au niveau politique. Mais jusqu'où ira le consentement des générations futures à souscrire à un système qu'elles financent sans espoir d'en profiter dans des proportions décentes ? Nous n'en sommes pas encore là. Mais le sujet de l'acceptabilité des transferts générationnels ne peut être escamoté.

D'autant que l'insoutenabilité de la dette et le déclin du nombre de cotisants ne vont pas permettre de soutenir le pouvoir d'achat des retraités. Aujourd'hui, il est en moyenne équivalent à celui des actifs. Selon le COR, il pourrait chuter en 2070 à 87,5 %. Dans son livre *J'ai cotisé, j'y ai droit !* (Hermann, 158 pages, 14 euros), l'économiste Bertrand Martinot, ex-conseiller social à l'Élysée (2007-2008) sous Nicolas Sarkozy, table sur un pouvoir d'achat des retraités bien au-dessous de 80 %, équivalent à celui des années 1970, c'est-à-dire à celui des générations nées au début du XX^e siècle.

Rappeler que les retraités actuels bénéficient d'une situation qui n'a jamais été aussi favorable dans le passé, et qui n'est pas près de se reproduire, n'a rien d'une stigmatisation. C'est un fait qu'il faut intégrer à toute réflexion sur notre système. Les retraités n'en sont ni responsables ni coupables. Mais l'ignorer revient à construire des politiques publiques sur une fiction. Par ailleurs, on ne peut à la fois déplorer que le travail « *ne paie plus* », en raison du fossé entre salaire brut et salaire net, et refuser toute réflexion sur le financement des retraites, voire appeler à de nouvelles hausses de cotisations qui pèseraient encore plus sur les actifs.

Le sujet est d'autant plus sensible qu'il touche aussi au patrimoine. Des pensions élevées, indexées sur l'inflation (contrairement aux salaires), permettent aux retraités les plus aisés de continuer à épargner et d'accumuler actifs immobiliers et financiers. « *Il est globalement juste d'affirmer que les retraités captent en termes de patrimoine comme de revenus une part de la richesse nationale qui n'est justifiée ni*

par leur poids démographique, ni par les cotisations qu'ils ont versées par le passé », résume M. Martinot.

Iniquité générationnelle

En France, la réalité électorale bloque toute évolution. Les retraités représentent environ 40 % des suffrages exprimés. Il n'est donc pas surprenant que, lors des débats budgétaires, il soit facile de trouver des majorités s'opposant à la désindexation des pensions. La démocratie a ses logiques propres, qui ne coïncident pas toujours avec l'intérêt collectif.

La question n'est pas seulement celle d'une iniquité générationnelle face à la retraite. C'est aussi celle de l'orientation de la dépense publique. Au regard du poids grandissant des retraites et des dépenses de santé, les investissements indispensables pour assurer l'avenir des nouvelles générations sont voués à être comprimés. Ainsi, les budgets de l'éducation ont stagné en pourcentage du produit intérieur brut depuis cinquante ans, quand la part des retraites a doublé. Les seniors sont les premiers à se lamenter de la baisse du niveau général des élèves, encore faudrait-il se poser les bonnes questions sur l'effort budgétaire que le pays est prêt à consentir pour y remédier.

Le débat ouvert par M. Villeroy de Galhau mérite mieux qu'une polémique générationnelle. Il appelle un choix politique explicite : jusqu'où une nation peut-elle financer son passé tout en préservant son avenir ? L'élection présidentielle de 2027 est l'occasion de poser cette question sans tabou, mais sans anathème. Car la solidarité intergénérationnelle ne se mesure pas à la préservation d'avantages acquis, mais à la capacité de transmettre autre chose qu'une dette.